
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 22 mai 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (François Gillièron)

✓ Chemin de l'Esserpy

Nous avons reçu, tout récemment, le projet définitif pour l'élargissement, dans sa partie Sud, du chemin de l'Esserpy établi après examen de la situation générale de cette voirie par M. Régis Courdesse, ingénieur géomètre, et du cas particulier du tronçon longeant la parcelle de M. et Mme Alain et Marie-Joëlle Maillard sise au chemin de Faulieu 20A.

Une présentation va être très prochainement faite aux bordiers Sud de ce chemin et la mise à l'enquête publique pourra faire l'objet d'une parution officielle.

✓ Déplacement de la déchetterie

Les plans et cheminements ont été préparés par M. Régis Courdesse, ingénieur géomètre, qui nous a présenté ce projet dernièrement. Le rapport OAT 47 (Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire) est également prêt et va être soumis au Service de l'Aménagement du Territoire (SAT) ces prochains jours.

✓ Collège

Lors de la séance du mercredi 14 mai dernier à laquelle assistaient les syndics et municipaux des écoles des communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, le Mont-sur-Lausanne et Morrens, ainsi que M. Gérard Dyens, chef de service des écoles de la ville de Lausanne, en remplacement de M. Oscar Tosato, municipal, le projet de construction de 9 classes, locaux annexes et d'une salle de gymnastique que notre commune estimait nécessaire a fait l'objet d'un consensus acceptant ainsi le principe d'une éventuelle séparation verticale pouvant se réaliser dans un délai de quelques années.

La Commission de construction à laquelle s'est joint, votre collègue M. Gilbert Décosterd, conseiller communal, en a été informée le 20 mai dernier.

Une nouvelle entrevue est prévue avec M Michel Cardinaux, adjoint du secrétaire général chargé des constructions scolaires et des bâtiments.

Durant l'été, il sera possible à la Municipalité de préparer avec l'architecte, la demande de crédit d'études qui devrait vous être présenté vers fin du mois de septembre afin de respecter les vacances scolaires de juillet et août 2003.

Un préavis pour la construction de ce bâtiment devrait être ainsi soumis au Législatif dans le premier semestre de 2004.

Après réception du rapport d'impact établi par les bureaux Transitec SA et Ecoscan SA et l'avis de droit demandé à Me Denis Esseiva, reçu la semaine dernière, la Municipalité va transmettre ce dossier (motion Desarnaulds) au Bureau du Conseil par son président M. Pierre-André Janin en début de semaine prochaine.

2. INSTRUCTION PUBLIQUE (Jacqueline Franzini)

✓ Ecoles

Il y a deux ans, une classe supplémentaire enfantine était ouverte, avec une volée exceptionnelle de 32 enfants en CIN1. Avec la logique des choses, ces mêmes enfants vont se retrouver à la rentrée scolaire d'août prochain avec un aussi grand effectif pour la 1^{ère} primaire. Enfin, pour la première fois depuis des années, la volée du CIP ne sera plus formée de classes de 26 à 28 élèves. Une classe supplémentaire de 1^{ère} primaire va ouvrir ses portes à la prochaine rentrée scolaire d'août. Nous aurons donc sur nos communes "du haut" 4 classes enfantines (1 classe se fermera probablement à Bretigny-sur-Morrens ou Morrens, communes qui ont un creux momentané d'enfants de cet âge, à moins que 10 enfants de cette volée n'emménagent d'ici le mois d'août), 5 classes de 1^{ère} et 2^{ème} année (CIP1), et 5 classes de 3^{ème} et 4^{ème} année (CIP2). La classe supplémentaire sera ouverte au collège de la Chavanne, en remplacement d'une classe de 5^{ème} année. Nos cinquièmes resteront à Cugy. Ce seront des enfants de Bretigny-sur-Morrens ou Morrens qui feront leur 5^{ème} année au Mont-sur-Lausanne. Le secondaire aura donc 2 classes de 5^{ème} année et 2 classes de 6^{ème} année.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (Yvan Allemand)

✓ Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions

Mis à l'enquête publique du 24 janvier au 24 février 2003, le Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions a suscité quatre oppositions et deux observations.

Dans sa séance du 28 avril 2003, à laquelle assistaient M. Pierre Meylan, architecte du bureau Plarel SA et Me Alain Thévenaz, avocat, la Municipalité a pris connaissance des propositions de réponses rédigées par M. Pierre Meylan. Ces propositions, acceptées par l'Exécutif, seront, conformément à l'article 58 alinéa 2 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), soumises à l'Organe délibérant pour approbation après étude par une Commission.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

F. Gillièron

La secrétaire :

J.-M. Goumaz